



Carrelage posé sur la dalle.

Par **AMBRE12**, le **17/09/2021** à **09:24**

Bonjour

J'ai acheté un appartement datant de 1979 qui comportait du lino au sol et j'ai posé du carrelage directement sur la dalle. Mon voisin du dessous se plaint de nuisances alors que nous ne circulons qu'en chaussons à la maison. Le syndic me dit qu'une isolation phonique est indispensable: doit-il se référer à un texte en fixant les caractéristiques ? Je suis dans une vraie difficulté avec mon voisin et ne sais pas comment faire.

Pouvez-vous m'indiquer ce que je risque en la matière ?

Je vous remercie pour votre réponse

Cordialement.